



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-neuvième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 20 de l'ordre du jour

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

**Additif**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa cinquante-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, pour examen et adoption à sa dix-huitième session :

**Projet de décision -/CMP.18**

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant* le paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole de Kyoto,

*Rappelant également* les procédures financières de la Conférence des Parties<sup>1</sup>, qui s'appliquent aussi au Protocole de Kyoto,

*Prenant note* de la décision -/CP.28<sup>2</sup>,

*Ayant examiné* les informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Décision 15/CP.1, annexe I.

<sup>2</sup> Projet de décision intitulé « Questions administratives, financières et institutionnelles », proposé au titre du point 20 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa cinquante-neuvième session.

<sup>3</sup> FCCC/CP/2023/INF.2, FCCC/SBI/2023/INF.6, FCCC/SBI/2023/INF.9 et Add.1, FCCC/SBI/2023/INF.11 et FCCC/SBI/2023/INF.12/Rev.1.



## I. Rapport d'audit et états financiers de 2022

1. *Prend note* du rapport financier et des états financiers vérifiés de 2022, ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des recommandations qui y sont formulées<sup>4</sup> et des observations correspondantes du secrétariat<sup>5</sup> ;
2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser l'audit des comptes de la Convention ;
3. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs observations et recommandations fort utiles ;
4. *Se déclare préoccupée* par le nombre important de recommandations du Comité des commissaires aux comptes auxquelles le secrétariat n'a pas encore donné suite ;
5. *Demande instamment* au Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra, et d'informer les Parties des progrès accomplis ;

## II. Autres questions financières et budgétaires

6. *Prend note* des informations actualisés qui figurent dans la note sur les ajustements apportés au programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023<sup>6</sup> ;
7. *Prend note également* des informations qui figurent dans la note sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs du secrétariat<sup>7</sup>.
8. *Prend note en outre* des informations relatives aux fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat qui figurent dans la note sur l'état des contributions et des frais d'utilisation au 9 novembre 2023<sup>8</sup> ;
9. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base ;
10. *Se déclare préoccupée* par le montant élevé des contributions au budget de base non acquittées pour les exercices biennaux en cours et précédents, ce qui a entraîné des difficultés de trésorerie et entravé la bonne marche des activités ;
11. *Engage vivement* les Parties qui n'ont pas acquitté en totalité leurs contributions au budget de base pour les exercices biennaux en cours et/ou précédents à le faire sans plus tarder ;
12. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris celles de leurs contributions qui permettent une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources ;
13. *Demande instamment* aux Parties de continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible en 2024-2025, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de garantir l'exécution d'une grande partie du programme de travail du secrétariat ;
14. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat ;

---

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2023/INF.9.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2023/INF.9/Add.1.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2023/INF.11.

<sup>7</sup> FCCC/CP/2023/INF.2.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2023/INF.6.

15. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre de nouvelles mesures pour réduire le montant des contributions non acquittées par les Parties.

---